



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/CHEM/AC.1/3
10 février 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Sixième Réunion spéciale concernant le projet
pilote de démonstration du nettoyage environnemental
de certains sites pollués par des produits chimiques

27 avril 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

de la réunion qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 27 avril 1999, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du bureau
3. Situation actuelle sur les sites choisis comme première priorité
4. Situation actuelle sur d'autres sites
5. Inclusion de sites supplémentaires sur la liste de première priorité
6. Futurs travaux de l'Équipe spéciale chargée du projet pilote
7. *Compendium of Soil Clean-up Technologies and Soil Remediation Companies* (Répertoire des techniques de nettoyage des sols et des entreprises de régénération des sols); discussion concernant le futur format et les mises à jour
8. Séminaire sur l'analyse, les méthodologies de traitement et la réhabilitation des sols pollués (Paris, 13-15 avril 1999)
9. Propositions concernant la poursuite des travaux, calendrier
10. Questions diverses

GE.99-30448 (F)

NOTES EXPLICATIVES

Observation préliminaire

1. La cote des documents relatifs à ce projet est désormais TRADE/CHEM/AC.1 au lieu de CHEM/AC.29, suite à la restructuration de la CEE-ONU. L'ancien Groupe de travail de l'industrie chimique est devenu le Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique, qui relève de la Section du développement de l'entreprise au sein de la Division du commerce du secrétariat de la CEE.

Introduction

2. À sa troisième session, tenue en octobre 1993, l'ancien Groupe de travail de l'industrie chimique a décidé d'entreprendre un projet pilote de démonstration du nettoyage environnemental de certains sites pollués par des produits chimiques, dont l'objectif principal serait d'aider les pays en transition (ECE/CHEM/92, par. 15). La première Réunion d'experts, tenue le 2 mars 1994, a divisé le projet en deux étapes :

- a) Collecte et traitement des données et sélection des sites;
- b) Opérations de nettoyage proprement dites et publication des résultats.

Un questionnaire a été envoyé aux pays en transition afin de recueillir les données nécessaires.

3. Une deuxième Réunion d'experts a eu lieu les 1er et 2 juin 1995 pour examiner les données rassemblées grâce au questionnaire et choisir les premiers sites devant faire l'objet d'une opération pilote de nettoyage. Une quarantaine de sites ont été proposés par 15 pays et évalués par deux équipes indépendantes d'experts. Cette évaluation a eu pour résultat la sélection de cinq sites devant être examinés en première priorité :

- Bicapa, Roumanie (métaux lourds);
- Synthesia, République tchèque (métaux lourds, hydrocarbures aromatiques, PCB, hydrocarbures chlorés);
- Tréfileries, Hongrie (métaux lourds);
- Tanneries de Minsk, Bélarus (composés du chrome);
- Bulkolor, Bulgarie (colorants).

Dix autres sites ayant un rang de priorité moins élevé ou nécessitant des données additionnelles ont aussi été choisis. La Réunion a proposé que le projet soit permanent et que les travaux progressent en fonction des crédits et des techniques disponibles, pour aboutir à la décontamination d'un site dans chacun des pays ayant soumis une proposition.

4. À la même Réunion, une Équipe spéciale d'experts chargée du projet pilote a été créée pour inspecter tous les sites sur la liste de première priorité, valider les données figurant dans les réponses au questionnaire, recommander les méthodes de nettoyage, contribuer à l'évaluation des coûts et choisir les entreprises devant effectuer les opérations de nettoyage. L'Équipe spéciale s'est réunie en novembre 1995 à Bucarest pour vérifier les résultats de l'évaluation de six sites (les cinq sites choisis en première priorité et le site de Piaski en Pologne contaminé par du gazole) et établir un rapport.

5. La troisième Réunion d'experts, tenue le 8 décembre 1995, a approuvé le rapport de l'Équipe spéciale, examiné des données supplémentaires concernant les sites, établi des budgets pour le nettoyage de trois d'entre eux (Synthesia, Tréfilerie et Bicapa) et décidé que les autres sites de première priorité n'entraient pas dans le cadre du projet. Deux autres sites ont été inclus dans la liste de première priorité :

- Incukalns, Lettonie (phénols, hydrocarbures et métaux lourds);
- Matadorfix, Slovaquie (benzène, toluène, xylène et pétrole).

Il a aussi été noté que la décontamination du site de Piaski en Pologne était terminée.

6. Il a été en outre décidé de publier un répertoire des techniques de décontamination et des entreprises spécialisées actives dans ce domaine.

7. À la quatrième Réunion d'experts, tenue le 26 février 1997, l'examen de nouveaux sites en Albanie, au Kirghizistan et en Ukraine a été proposé. Il a aussi été recommandé de transférer à Chemolak (hydrocarbures, solvants) la première priorité attribuée au site de Matadorfix en Slovaquie. Chaque site de première priorité devrait être assigné à un membre de l'Équipe spéciale. Des études approfondies ont été réalisées pour certains des sites de première priorité.

8. La question du financement du projet a été examinée à la fois à la réunion de l'Équipe spéciale tenue à Bucarest et à la troisième Réunion d'experts, mais aucune solution immédiate ou simple n'a été trouvée, malgré la participation de plusieurs organismes de financement à la réunion de Bucarest. Le secrétariat a donc établi une liste plus longue de sources possibles d'aide financière qui a été diffusée à la quatrième réunion.

9. À la cinquième Réunion d'experts, tenue le 27 avril 1998, des rapports ont été présentés sur l'état d'avancement des travaux sur plusieurs sites, notamment celui de Widawka en Pologne, qui avait été entièrement nettoyé. L'autre site polonais, à Piaski, avait également été entièrement nettoyé mais il n'avait pas été possible de donner le détail du financement du projet car le Gouvernement n'avait pas communiqué les données. Des données ont été présentées pour le site Radikal, à Vatutinsk (Ukraine). Par ailleurs, des demandes émanant du Kirghizistan et de l'Albanie ont été enregistrées.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

10. Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 : Élection du bureau

11. Conformément au règlement intérieur de la Commission et à l'usage établi, la Réunion doit élire un président.

Point 3 : Situation actuelle sur les sites choisis comme première priorité

12. Les délégations de pays ayant des sites de première priorité devraient faire rapport sur la situation actuelle de ces sites : méthodes de nettoyage retenues, budget pour le nettoyage, financement de l'opération, sélection d'exploitants industriels, etc. La Réunion devrait mettre en place les mécanismes nécessaires pour choisir des partenaires industriels si cela n'a pas encore été fait.

Point 4 : Situation actuelle sur d'autres sites

13. Les délégations d'autres pays pourront rendre compte de la situation des sites situés sur leur territoire.

14. Les rapports préliminaires établis par les experts de l'Équipe spéciale sur les sites en Albanie, au Kirghizistan et en Ukraine, proposés à la quatrième Réunion d'experts, seront probablement disponibles. À ce jour, seule la nouvelle proposition ukrainienne a été diffusée comme réponse au questionnaire et aucun des nouveaux sites n'a fait l'objet d'une visite d'experts.

Point 5 : Inclusion de sites supplémentaires sur la liste de première priorité

15. En fonction de l'avancement des projets précédents et de la disponibilité de fonds nationaux et internationaux, la Réunion devrait étudier la possibilité d'inclure des sites supplémentaires sur la liste de première priorité.

Point 6 : Futurs travaux de l'Équipe spéciale chargée du projet pilote

16. La Réunion devrait examiner le futur programme de travail de l'Équipe spéciale, comprenant toutes les activités ci-après, prévues dans son mandat, qui n'ont pas encore été menées à terme et, éventuellement, d'autres éléments :

- a) Mener des discussions avec les pays et organismes donateurs;
- b) Engager un débat général sur le financement du nettoyage de chacun des sites du premier groupe;
- c) Établir une base de données sur les entreprises de nettoyage et les méthodes de régénération;

- d) Lancer un appel pour la prestation des services nécessaires;
- e) Inspecter et évaluer complètement chacun des sites du premier groupe;
- f) Vérifier les données fournies dans les réponses au questionnaire et les méthodes appliquées pour les obtenir;
- g) Recommander une ou plusieurs méthodes de nettoyage et de régénération du site;
- h) Estimer le coût total de l'opération et établir un budget du nettoyage;
- i) Recommander une entreprise pouvant effectuer le nettoyage.

17. La répartition des tâches entre les membres de l'Équipe spéciale pourrait aussi être réexaminée, compte tenu de leur disponibilité et responsabilités actuelles. À la précédente réunion, les parrainages suivants ont été proposés :

M. Āoupek	Synthesia (République tchèque)
M. Mejstřik	Chemolak (Slovaquie)
M. Felix	Bulkolor (Bulgarie)
	Incukalns (Lettonie)
M. Motiu	Bicapa (Roumanie)
M. Biagioli	Tréfilerie du 4 décembre (Hongrie)
M. Rauber	Futur atelier à Paris (voir par. 20)
M. Družina	Contacts avec l'OTAN/CDSM

Point 7 : *Compendium of Soil Clean-up Technologies and Soil Remediation Companies (Répertoire des techniques de nettoyage des sols et des entreprises de régénération des sols); discussion concernant le futur format et les mises à jour*

18. Le Répertoire des techniques de nettoyage des sols et des entreprises de régénération des sols (ECE/CHEM/115), qui a été publié et présenté à la septième et dernière session du Groupe de travail de l'industrie chimique en octobre 1997, est en cours d'actualisation. Comme le secrétariat n'a pas suffisamment de ressources pour publier une édition mise à jour, un accord de coentreprise a été conclu avec l'ONUDI. Il prévoit que l'ONUDI fournira les fonds nécessaires pour rétribuer les services d'un consultant extérieur et apportera un concours en nature pour la mise en forme du texte, cependant que la CEE supervisera le projet, élaborera et diffusera des questionnaires et fera imprimer la version finale du Répertoire sous forme de publication commune, portant la cote des deux organisations qui en assureront toutes deux la diffusion.

19. Le Répertoire comprend deux sections :

- a) Une base de données sur 19 techniques de nettoyage des sols, dont chacune est identifiée par un numéro unique de 1 à 19; des données sur des techniques plus récentes pourront être ajoutées. D'autres critères concernant les aspects liés à la sécurité et les données nécessaires pourront être pris en compte dans la mise en jour.

b) Une base de données sur les entreprises de régénération des sols dans 19 pays de la CEE-ONU; les techniques utilisées par chaque entreprise sont identifiées par les numéros susmentionnés. Des entreprises d'autres pays seront ajoutées à mesure que les données obtenues en réponse à un nouveau questionnaire seront disponibles.

Il sera demandé aux experts d'examiner le document et de proposer des améliorations pour un futur numéro.

20. Certains experts ont suggéré d'étendre la liste des entreprises aux bureaux d'étude en mesure d'élaborer des plans financiers. Certains bureaux d'étude sont déjà mentionnés dans le présent numéro, en même temps que les entreprises de décontamination proprement dites; le numéro 22 leur a été attribué pour indiquer qu'il s'agit de sociétés de conseil. Plusieurs entreprises employant très peu de personnes, mais disposant de nombreuses techniques, sont probablement soit des bureaux d'étude soit des entrepreneurs généraux ayant recours à la sous-traitance pour les travaux effectifs.

21. Il a aussi été proposé d'ajouter à la liste les techniques de décontamination de l'eau, ce qui exigerait bien entendu un nouveau questionnaire. Certaines entreprises travaillant dans le domaine de la décontamination de l'eau sont déjà mentionnées; c'est pourquoi deux techniques de décontamination de l'eau (identifiées par les numéros 20 et 21) ont été ajoutées à la liste des techniques de décontamination des sols. Cette classification provisoire servira jusqu'à ce que le Groupe d'experts décide de l'améliorer.

Point 8 : Séminaire sur l'analyse, les méthodologies de traitement et la réhabilitation des sols pollués (Paris, 13-15 avril 1999)

22. À sa septième et dernière session annuelle, le Groupe de travail de l'industrie chimique a approuvé la proposition du Gouvernement français d'organiser un "Atelier sur l'analyse, les méthodologies de traitement et la réhabilitation des sols pollués" à Paris du 13 au 15 avril 1999, comme suite à l'Atelier international sur les techniques de décontamination et de réhabilitation des sols, tenu dans cette même ville en décembre 1995. Pour des raisons d'organisation, l'Atelier a été transformé en séminaire dans le cadre du secrétariat de la CEE-ONU. Le séminaire comprendra six séances au cours desquelles les participants entendront environ 34 exposés oraux et assisteront à plus de 40 présentations d'affiches. Un rapport sur les résultats du séminaire devrait en principe être présenté oralement par un représentant du Gouvernement français.

Point 9 : Propositions concernant la poursuite des travaux, assorties d'un calendrier

23. Les participants à la Réunion devraient convenir de la façon de procéder pour poursuivre le projet, par exemple pour choisir les entreprises qui effectueront les opérations de nettoyage proprement dites sur chacun des sites retenus. Ils devraient aussi s'entendre sur le financement de la décontamination des sites pour lesquels aucun donateur n'a été trouvé et arrêter le calendrier des travaux futurs. Enfin, ils devraient aussi décider de la date, du lieu et des thèmes de la prochaine réunion.

24. Le calendrier suivant mis à jour est soumis à la Réunion pour examen :

Exécution
immédiate Recherche d'entreprises de décontamination intéressées;
Poursuite des recherches pour trouver des pays et organismes
donateurs;
Mobilisation de fonds par les pays avec le concours de
la CEE;
Mise en oeuvre du stade II sur les sites prêts pour le
nettoyage : opérations pilotes de nettoyage et collecte de
données.

Avril 1999 Projet d'études de cas.

Avril 2000 Septième Réunion spéciale pour examiner ces études de cas.

1999-2000 Procédure en cours pour lancer les projets non retenus dans
le premier groupe.

Fin 1999 Projet de publication de la CEE-ONU relative aux travaux
de nettoyage menés à bonne fin.

2000 Diffusion de la publication de la CEE-ONU.

Point 10 : Questions diverses

25. À ce jour, le secrétariat n'a pas d'autre question à proposer.
